

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 13 janvier 2017 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1701107A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28;

Vu l'avis n° 1191 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 9 janvier 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Stéphane, Jean-Michel Pradeau est nommé au grade de lieutenant-colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi dans le domaine de l'intelligence économique au profit de la direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
délégué aux réserves,*

A. COROIR